



FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ PV À EDF
sur la période du 1^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005
Comment calculer le tarif d'achat applicable à votre centrale en 2005 ?

ATTENTION : Les producteurs ayant réalisé leur demande de contrat après le 1^{er} janvier 2005 (tarif d'achat applicable = tarif d'achat 2005) ne peuvent pas facturer cette année du fait de la disparition de l'indice PsdA. L'électricité non-facturée en 2005 le sera en 2006.

❖ **Réalisation des relevés**

Fin du mois d'octobre 2005, vous devez réaliser le relevé de vos compteurs de production (dans tous les cas) et de non-consommation (option vente de la totalité de la production uniquement) afin de connaître le nombre de kWh photovoltaïques à facturer à EDF.

***Note :** dans le cadre de votre contrat de raccordement, votre centre ARD régional réalisera deux relevés par an. Ceux-ci vous seront normalement automatiquement envoyés sans que vous ayez à les demander. Ils vous permettront de valider vos relevés manuels.*

Par ailleurs votre ARD régional enverra une copie de ces relevés à votre agence AOA (Administration des Obligations d'Achat) afin que celle-ci puisse vérifier la bonne cohérence des factures que vous lui envoyez.

❖ **Calcul du coefficient d'indexation L à appliquer**

$PsdA_0$ (coefficient L) =

$ICHTTS1_0$ (coefficient L) =

Ces deux valeurs sont indiquées dans votre **contrat d'achat, §6 des conditions particulières**. Elles correspondent aux dernières valeurs connues de ces indices à la date de signature du contrat.

$PsdA$ (coefficient L) = 115,5

$ICHTTS1$ (coefficient L) = 126,7

Il s'agit des dernières valeurs connues de ces indices au 1^{er} novembre de l'année 2004.

*Si vous désirez trouver ces indices par vous même, cela est possible. Vous devez alors contacter :

- ❖ ICHTTS1 : indice actualisé par l'INSEE au début de chaque mois
- ❖ PsdA : Indice à parution non régulière publié par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) et le Moniteur du BTP
- ❖ L'indice PsdA n'est plus publié depuis novembre 2004. Cet indice sera remplacé par un texte de loi à paraître en 2006, mais reste applicable pour la facturation en 2005.

$$L = 0,4 + 0,3 \frac{ICHTTS1_{(coefficient\ L)}}{ICHTTS1_0_{(coefficient\ L)}} + 0,3 \frac{PsdA_{(coefficient\ L)}}{PsdA_0_{(coefficient\ L)}}$$

Note importante : Si la mise en service industrielle de votre installation est comprise dans la période de production facturée (i.e. il s'agit de votre première facturation), alors $ICHTTS1 = ICHTTS1_0$ et $PsdA = PsdA_0$, **de telle sorte que L = 1**



❖ **Calcul du *tarif d'achat indexé* à utiliser pour facturer votre production d'électricité photovoltaïque en 2005**

$$\text{tarif indexé} = \text{tarif d'achat brut} \times L$$

Votre tarif d'achat brut est indiqué dans votre contrat d'achat, §5 des conditions particulières.



Règle d'arrondis :

Pour les indices k et L, on arrondit au 5^{ème} chiffre après la virgule

Pour les prix exprimés en centimes d'euros, on arrondit au 3^{ème} chiffre après la virgule

Pour les prix exprimés en euros, on arrondit au 2^{ème} chiffre après la virgule

❖ **Exemple :**

Vous avez une centrale de 1kWc (10 m²).

Vous avez réalisé une demande de contrat d'achat auprès de EDF avec un accusé de réception (de la poste) en avril 2003, puis vous avez signé votre contrat d'achat le 15 juillet 2003. Votre tarif d'achat brut (§5 des conditions particulières du contrat) correspond au tarif de l'année 2003 = 14,793 c€/kWh

Entre le moment de la pose du compteur de production (juillet 2003) et le 31 octobre 2003 vous avez produit 320 kWh, puis entre le 1^{er} novembre 2003 et le 31 octobre 2004 vous avez produit 1050 kWh.

Fin octobre 2003 vous avez réalisé une première facturation avec un coefficient L = 1. Le tarif d'achat à appliquer pour la période de production du 15 juillet au 31 octobre 2003 est donc égal à votre tarif d'achat brut, indiqué au §5 des conditions particulières de votre contrat d'achat. La facturation était alors de :

$$320 \text{ kWh} \times 14,793 \text{ c€/kWh} = 4733,760 \text{ c€} = 47,34 \text{ € au 31 octobre 2003}$$

Fin octobre 2004 vous devez calculer votre *tarif d'achat indexé*, qui sera utilisé pour facturer votre production du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004.

Calcul du coefficient d'indexation L

$$\text{PsdA}_0 \text{ (coefficient L)} = \dots \text{113,0} \dots \text{§6 des conditions particulières du contrat-}$$
$$\text{ICHTTS}_0 \text{ (coefficient L)} = \dots \text{121,9} \dots \text{§6 des conditions particulières du contrat-}$$

$$\text{PsdA} \text{ (coefficient L)} = \dots \text{111,5} \dots \text{au 1}^{\text{er}} \text{ novembre 2003-}$$
$$\text{ICHTTS}_1 \text{ (coefficient L)} = \dots \text{122,6} \dots \text{au 1}^{\text{er}} \text{ novembre 2003-}$$

$$L = 0,4 + 0,3 \frac{122,6}{121,9} + 0,3 \frac{111,5}{113,0}$$
$$\mathbf{L = 0,9977}$$

Calcul du *tarif d'achat indexé* à utiliser pour facturer votre production d'électricité du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004 :

$$\text{Votre tarif indexé} = 14,793 \times 0,9977$$

$$\mathbf{\text{Votre tarif indexé} = 14,759}$$

Vous devez donc facturer : 1050 x 14,759 = 15 496,95 c€ = 154,97 € au 31 octobre 2004

HESPUL

114, Boulevard du 11 novembre
F-69100 VILLEURBANNE
Tel / Fax : +33 4 37 47 80 90 /99
info@hespul.org www.hespul.org



Guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV Option vente du surplus

Recueil des données nécessaires à la facturation :

Nouvel index du compteur de production NI	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)	
Ancien index du compteur de production AI	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)	
Plafond annuel PA	kWh	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	
Coefficient L d'indexation de l'année en cours L		Voir Page 1/5	
Tarif d'achat brut jusqu'au plafond TA	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	
Tarif d'achat brut au-delà du plafond TP	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	

Calcul de la production :

Nombre de kWh produits P	kWh	$P = NI - AI$
Nombre de kWh produits jusqu'au plafond PJ	kWh	$= P$ si $P < PA$ $= PA$ si $P > PA$
Nombre de kWh produits au-delà du plafond PP	kWh	$= 0$ si $P < PA$ $= P - PA$ si $P > PA$

Calcul du montant à facturer :

Montant à facturer = (Nombre de kWh produits jusqu'au plafond x Tarif d'achat brut jusqu'au plafond x Coefficient L d'indexation) + (Nombre de kWh produits au-delà du plafond + Tarif d'achat brut au-delà du plafond x Coefficient L d'indexation)

$$\begin{aligned}
 \text{Net à facturer} &= (PJ \times TA \times L) + (PP \times TP \times L) \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} + \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \frac{\boxed{} \text{ c€}}{} \div 100 \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \text{ €} *
 \end{aligned}$$

* Montant hors taxe. En effet la TVA n'est pas à appliquer, le producteur particulier bénéficiant de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts.



FACTURE A ENVOYER AVANT LE 10 NOVEMBRE (cachet de la Poste faisant foi)



Guide pour l'établissement de la facture de l'électricité PV Option vente de la totalité de la production

Recueil des données nécessaires à la facturation :

Nouvel index du compteur de production NI	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)	
Ancien index du compteur de production AI	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)	
Plafond annuel PA	kWh	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	
Nouvel index du compteur de non-consommation NINC	kWh	Date de relève (entre le 25 octobre et le 5 novembre de l'année en cours)	
Ancien index du compteur de non-consommation AINC	kWh	Date de relève (entre le 25 oct. et le 5 nov. de l'année précédente ou date de signature du contrat si 1 ^{ère} facturation)	
Coefficient d'indexation de l'année en cours L		Voir Page 1/5	
Tarif d'achat brut jusqu'au plafond TA	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	
Tarif d'achat brut au-delà du plafond TP	c€	Indiqué dans votre contrat d'achat (§5 des conditions générales)	

Calcul de la production :

Nombre de kWh produits P	kWh	$P = NI - AI$
Nombre de kWh consommés C	kWh	$C = NINC - AINC$
Nombre de kWh vendus V	kWh	$V = P - C$
Nombre de kWh produits jusqu'au plafond PJ	kWh	$= V$ si $V < PA$ $= PA$ si $V > PA$
Nombre de kWh produits au-delà du plafond PP	kWh	$= 0$ si $V < PA$ $= V - PA$ si $V > PA$

Calcul du montant à facturer :

Montant à facturer = (Nombre de kWh produits jusqu'au plafond x Tarif d'achat brut jusqu'au plafond x Coefficient d'indexation L) + (Nombre de kWh produits au-delà du plafond x Tarif d'achat brut au-delà du plafond x Coefficient d'indexation L)

$$\begin{aligned}
 \text{Net à facturer} &= (PJ \times TA \times L) + (PP \times TP \times L) \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} + \boxed{} \times \boxed{} \times \boxed{} \text{ c€} \\
 \text{Net à facturer} &= \frac{\boxed{} \text{ c€}}{100} \\
 \text{Net à facturer} &= \boxed{} \text{ €} *
 \end{aligned}$$

* Montant hors taxe. En effet la TVA n'est pas à appliquer, le producteur particulier bénéficiant de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts.



FACTURE A ENVOYER AVANT LE 10 NOVEMBRE (cachet de la Poste faisant foi)

Producteur

.....

Adresse de facturation si différente

.....

Contrat d'achat N°**Adresse du site de production**

.....

Agence Administration des Obligations d'Achat

.....

Facture émise le

Facture n°.....**Période de production du 1^{er} novembre 200... au 31 octobre 200...**

Récapitulatif des relevés :

Date du relevé	N° du compteur	Ancien	Nouveau	Différence
Compteur de production kWh kWh kWh
Compteur de non consommation si applicable kWh kWh kWh

Plafond annuel : kWh (§5 des conditions particulières du contrat d'achat)

Tarif d'achat en deçà du plafond annuel : c€/kWh

Tarif d'achat au delà du plafond annuel : c€/kWh

Coefficient L appliqué :

Taux de TVA appliqué* :

Libellé	Prix en Euros
Conformément au contrat cité ci-dessus relatif à la production d'électricité photovoltaïque :	
Production de kWh à c€/kWh € HT
Production de kWh à c€/kWh	+ € HT
TVA à payer* :	+ €*
Total Net à payer € TTC

*pour un particulier : TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts donc = 0

Règlement par chèque ou virement bancaire avant la fin du mois, conformément à l'article IX des conditions générales du contrat cité ci-dessus.

Facture n°	Emise le ___/___/___
-------------------	-----------------------------

Contrat d'achat photovoltaïque n° _____
Période annuelle de facturation du 01/11/___ au 31/10/___

Coordonnées

Producteur
(nom) _____

Détail adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Tél _____

mail _____

N° SIRET _____

(autre que Particulier) : _____

Coordonnées
Acheteur EDF

Détail adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Tél _____

mail _____

TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317

Adresse du site de production (si nécessaire)

Détail adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Adresse du paiement (si nécessaire)

Bénéficiaire -

Détail adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Compteur de production, n° : _____	
Nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (P1) : _____
Ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (P2) : _____
	Production (P1-P2) : _____ kWh

Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° : _____	
Nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (A1) : _____
Ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (A2) : _____
	Consommation Auxiliaires (A1-A2) : _____ kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :	_____ kWh
---	-----------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :	_____ kWh
---	-----------

Tarif jusqu'au plafond, donné à l'article 5 du contrat :	_____ , c€/kWh
--	----------------

Tarif au-delà du plafond, donné à l'article 5 du contrat :	_____ , c€/kWh
--	----------------

Valeur du coefficient L (*) : _____	L=0,4+0,3xICHTTS1/ICHTTS0+0,3xPSDA/PSDA0
ICHTTS1 (dernière valeur connue au 1er novembre de la période annuelle de facturation).	PSDA (dernière valeur connue au 1er novembre de la période annuelle de facturation).
ICHTTS0 (valeur donnée à l'article 6 des cond. Part. du contrat).	PSDA0 (valeur donnée à l'article 6 des cond. Part. du contrat).

Nota : A titre d'exemple, les valeurs des indices sont ICHTTS1=122,6 et PSDA=111,5, pour la période annuelle de facturation comprise entre le 01 novembre 2003 et le 31 octobre 2004.

Montant de la facture				
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	kWh	au coût de (**)	, c€/kWh	Soit un montant de : _____ - €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond	kWh	au coût de (**)	, c€/kWh	Soit un montant de : _____ - €
Montant total, hors TVA.				_____ - €
Montant de la TVA (***)		Avec un taux de TVA de _____		Soit un montant de : _____ - €
Montant total TTC.				_____ - €

(*) : Si la mise en service industrielle est comprise dans la période annuelle de facturation, alors mettre la même valeur ICHTTS1 et PSDA que ICHTTS0 et PSDA0.

(**) : Le tarif indiqué correspond à la valeur du tarif donné à l'article 5 du contrat indexé du coefficient L, en c €/kWh.

(***) : Pour les particuliers, TVA non applicable selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Mettre dans ce cas, la valeur "0" comme taux.

Conditions de règlement : Le paiement interviendra, au plus tard, à fin de mois si la facture est expédiée à l'acheteur au plus tard le 10 du mois et, ce délai sera augmenté d'autant de jours que ceux compris entre le 10 du mois et la date d'expédition de la facture.

Signature :